

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit ALLIÉ® EXPRESS®

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000049

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Herbicide

Restrictions d'emploi recommandées Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur

FMC France
11 bis Quai Perrache
69002 LYON
France

Téléphone: 04 37 23 65 70

Téléfax: 04 78 71 08 46

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez:
Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24) :
+32 14 58 45 45

Urgence médicale:

Centres antipoison en France:

Paris: 01.40.05.48.48

Lyon: 04.72.11.69.11

Marseille: 04.91.75.25.25

Lille: 0800 59 59 59

ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version 1.1	Date de révision: 06.08.2022	Numéro de la FDS: 50000049	Date de dernière parution: 16.06.2022 Date de la première version publiée: 16.06.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

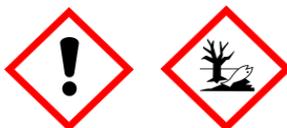
Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P391 Recueillir le produit répandu.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu /récipient conformément aux réglementations locales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol

Etiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Concernant les phrases spéciales (SP) et le délai de rentrée, consulter l'étiquette.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
carfentrazone-éthyl (ISO)	128639-02-1 607-309-00-5	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	>= 30 - <= 50
metsulfuron-methyl (ISO)	74223-64-6	Aquatic Acute 1; H400	>= 2,5 - <= 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version 1.1 Date de révision: 06.08.2022 Numéro de la FDS: 50000049 Date de dernière parution: 16.06.2022
Date de la première version publiée: 16.06.2022

	613-139-00-2	Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1.000	
acide éthylènediaminetétracétique	60-00-4 200-449-4 607-429-00-8	Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 STOT RE 2; H373 (Voies respiratoires)	>= 1 - <= 10
2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol	126-86-3 204-809-1	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - <= 2,5
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
kaolin	1332-58-7 310-194-1		>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
S'éloigner de la zone dangereuse.
- Protection pour les secouristes : Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
- En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale de sécurité et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

En cas de contact avec les yeux : Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Protéger l'oeil intact.
Enlever les lentilles de contact.
Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de carbone
Composés chlorés
Composés de fluor
Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'ex- : Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

Extinction : sans risque.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter l'inhalation de la poussière.
Éviter la formation de poussière.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.
Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
Recueillir le maximum possible de déversement à l'aide d'un matériau absorbant approprié.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter la formation de particules respirables.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter la formation de poussière.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler l'aérosol.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les caisses de stockage et les conteneurs : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette approuvée par les autorités réglementaires du pays.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version 1.1 Date de révision: 06.08.2022 Numéro de la FDS: 50000049 Date de dernière parution: 16.06.2022
Date de la première version publiée: 16.06.2022

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
kaolin	1332-58-7	VME	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		TWA (Poussière respirable)	0,1 mg/m3	2004/37/EC
Information supplémentaire	Agents cancérigènes ou mutagènes			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
silica gel	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4 mg/m3
acide edetique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,600 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1,2 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg p.c./jour
2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,76 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,43 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acide edetique	Eau douce	2,2 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1,2 mg/l
	Eau de mer	0,220 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	43 mg/l
	Sol	0,720 mg/kg
2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-	Eau douce	0,04 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version 1.1 Date de révision: 06.08.2022 Numéro de la FDS: 50000049 Date de dernière parution: 16.06.2022
Date de la première version publiée: 16.06.2022

diol		
	Eau de mer	0,004 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,32 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,032 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,028 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
- Protection des mains
- Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
- Matériel : Gants de protection
- Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Tenue de protection étanche à la poussière
- Protection respiratoire : En cas d'exposition à la poussière, porter une protection respiratoire individuelle appropriée et une combinaison de protection.
- Mesures de protection : Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette et au mode d'emploi.
Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : solide, granulés
- Couleur : havane
- Odeur : légère, aromatique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Inflammabilité	:	Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	8,3 (20 °C) Dans une dispersion aqueuse à 1 %.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	dispersable
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	Donnée non disponible
Masse volumique apparente	:	0,68 gcm ³
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

Caractéristiques de la particule

Taille des particules	:	non déterminé
Répartition de la taille des particules	:	Donnée non disponible
Forme	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	Le produit n'est pas oxydant. Non comburant
Auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Poids moléculaire	:	Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
-----------------------	---	---

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles. Éviter les températures extrêmes Éviter la formation de poussière.
---------------------	---	--

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Évitez les acides forts, les bases et les oxydants
-------------------	---	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,09 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)
Source d'information : Données fournies par une source externe.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

carfentrazone-éthyl (ISO):

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: FIFRA 81.01
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,09 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 4.000 mg/kg
Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-2
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

metsulfuron-méthyl (ISO):

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

Méthode: Lignes directrices OPP 81-1 pour le test US EPA

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 870.1300
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-2

acide éthylènediaminetétracétique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 4.500 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : LOAEC (Rat): 0,03 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 412
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Symptômes: Irritation
Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

kaolin:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 420
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : DL50: 5,07 mg/l
Méthode: OCDE ligne directrice 436

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

DL50: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : oui
Remarques : (Information concernant le produit lui-même)
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

carfentrazone-éthyl (ISO):

Espèce : Lapin
Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-5
Résultat : Pas d'irritation de la peau

metsulfuron-methyl (ISO):

Espèce : Lapin
Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-5
Résultat : Pas d'irritation de la peau

acide éthylènediaminetétracétique:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : irritation légère

kaolin:

Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant pour les yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritation des yeux
BPL : oui
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
(Information concernant le produit lui-même)

Composants:

carfentrazone-éthyl (ISO):

Espèce : Lapin
Méthode : EPA OPP 81-4
Résultat : irritation légère

metsulfuron-méthyl (ISO):

Espèce : Lapin
Méthode : EPA OPP 81-4
Résultat : irritation légère

acide éthylènediaminetétracétique:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol:

Espèce : Lapin
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

kaolin:

Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
BPL : oui
Remarques : (Information concernant le produit lui-même)
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

Composants:

carfentrazone-éthyl (ISO):

Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-6
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

metsulfuron-méthyl (ISO):

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2600
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

acide éthylènediaminetétracétique:

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

kaolin:

Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

Composants:

carfentrazone-éthyl (ISO):

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Pas de potentiel génotoxique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

metsulfuron-methyl (ISO):

- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif
- Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Activation du métabolisme: Activation du métabolisme
Résultat: positif
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Résultat: négatif
- Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

acide éthylènediaminetétracétique:

- Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle)
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol:

- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation du gène
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

kaolin:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Composants:

carfentrazone-éthyl (ISO):

Résultat : négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

metsulfuron-méthyl (ISO):

Espèce : Rat, mâle et femelle
Durée d'exposition : 104 semaines
NOAEL : 500 ppm
Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle et femelle
Durée d'exposition : 18 mois
NOAEL : 5.000 ppm
Résultat : négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

acide éthylènediaminetétracétique:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 103 weeks
Dose : 248, 495 Poids corporel mg / kg
NOAEL : >= 500 mg/kg p.c./jour
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Souris, mâle et femelle
Voie d'application : Oral(e)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

Durée d'exposition : 103 weeks
Dose : 469, 938 Poids corporel mg / kg
NOAEL : 938 mg/kg p.c./jour
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction
- Evaluation

Composants:

carfentrazone-éthyl (ISO):

Toxicité pour la reproduction : Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.
- Evaluation

metsulfuron-méthyl (ISO):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryon-fœtal
Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Ingestion
Symptômes: Incidences sur la mère.
Résultat: négatif

Type de Test: Développement embryon-fœtal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Ingestion
Symptômes: Incidences sur la mère.
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction
- Evaluation

acide éthylènediaminetétracétique:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude sur plusieurs générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 50, 125, 250 milligramme par kilogramme
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: >= 250 Poids

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: >= 250 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: >= 250 Poids corporel mg / kg
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 967 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 21 jr
Toxicité maternelle générale: LOAEL: >= 967 Poids corporel mg / kg
Tératogénicité: NOAEL: >= 967 Poids corporel mg / kg
Symptômes: Diarrhée
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction

2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat, mâle et femelle
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

kaolin:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

Composants:

carfentrazone-éthyl (ISO):

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

kaolin:

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Composants:

carfentrazone-éthyl (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

metsulfuron-méthyl (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

acide éthylènediaminetétracétique:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

kaolin:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

carfentrazone-éthyl (ISO):

Espèce : Rat
NOAEL : 58 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 days

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

metsulfuron-methyl (ISO):

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOEL	: 1000 ppm
Voie d'application	: Oral - nourriture
Durée d'exposition	: 90 days
Symptômes	: Perte de poids corporel

acide éthylènediaminetétracétique:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: >= 500 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 103 weeks
Dose	: 250, 500 mg/kg bw/day
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

Espèce	: Souris, mâle et femelle
NOAEL	: >= 500 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 103 weeks
Dose	: 250, 500 mg/kg bw/day
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEC	: 0,003 mg/l
Voie d'application	: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition	: 90d
Dose	: 0.5, 3, 15 mg/m3
Méthode	: OCDE ligne directrice 413
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 150 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 30 d
Méthode	: OCDE ligne directrice 408

kaolin:

Remarques	: Donnée non disponible
-----------	-------------------------

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

Composants:

carfentrazone-éthyl (ISO):

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Effets neurologiques

Composants:

carfentrazone-éthyl (ISO):

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

metsulfuron-méthyl (ISO):

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

terne.
(Information concernant le produit lui-même)

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,14 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.
BPL: oui
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

carfentrazone-éthyl (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 1,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 9,8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 0,012 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Algues): 0,001 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)): 0,0057 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,0187 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Poisson

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,22 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Crustacés

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 820 mg/kg
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation de l'azote.
Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation du car-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

bone.

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: > 5.620 ppm
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

DL50: > 5.620 ppm
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50: > 200 µg/abeille
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Espèce: Abeilles mellifères

DL50: > 200 µg/abeille
Point final: Toxicité aiguë par contact
Espèce: Abeilles mellifères

metsulfuron-methyl (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 113 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 120 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): 0,16 µg/l
Durée d'exposition: 14 jr

CE50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 0,1134 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CI50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,045 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Myriophyllum spicatum): 0,23 µg/l

CE50r (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)): 0,57 µg/l

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1.000

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 68 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1.000

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: 6 mg/kg
Durée d'exposition: 56 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: > 50 µg/abeille
Point final: Toxicité aiguë par contact
Espèce: Abeilles mellifères

DL50: > 44,3 µg/abeille
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Espèce: Abeilles mellifères

DL50: > 2.510 mg/kg
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

acide éthylènediaminetétracétique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 79,4 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (boue activée): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 30 min
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 35,1 mg/l
Durée d'exposition: 35 jr
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 25 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CE50: 156,46 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 207

2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 42 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 91 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Immobilisation

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 680 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Inhibition de la respiration

kaolin:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : Remarques: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Remarques: Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.
Le produit contient de petites quantités de composants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

Composants:

carfentrazone-éthyl (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

metsulfuron-méthyl (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Remarques: Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est difficilement biodégradable.

acide éthylènediaminetétracétique:

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 5 %
Durée d'exposition: 28 jr

kaolin:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.
Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

Composants:

carfentrazone-éthyl (ISO):

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

Facteur de bioconcentration (FBC): 176
Remarques: Voir la section 9 pour le coefficient de partage octanol-eau.

metsulfuron-méthyl (ISO):

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Durée d'exposition: 28 jr
Facteur de bioconcentration (FBC): < 1
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: -1,7 (25 °C)
pH: 7

acide éthylènediaminetétracétique:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Durée d'exposition: 28 jr
Facteur de bioconcentration (FBC): 1,8
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 0,13

2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 24
Remarques: Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 2,8 (22 °C)

kaolin:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : Remarques: Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Composants:

carfentrazone-éthyl (ISO):

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Mobile dans les sols

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

metsulfuron-methyl (ISO):

Répartition entre les compar- : Remarques: Modérément mobile dans le sol
timents environnementaux : Le risque de lixiviation vers les eaux souterraines est élevé
pour certains produits de dégradation.

kaolin:

Répartition entre les compar- : Remarques: Faible mobilité dans les sols
timents environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient
considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique
(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des
niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants
considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du
système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le rè-
glement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le
règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de
0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup- : Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spéciale-
plémentaire : ment.
Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémen-
taires
concernant les mesures de précaution pour l'environnement
lors de
l'application.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des
effets néfastes à long terme.
Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans
l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-
fessionnelle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).
- Emballages contaminés : Vider et rincer le bidon.
Eliminer comme produit dangereux.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à une entreprise autorisée à éliminer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).
Code d'élimination des déchets: 02 01 08 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN : UN 3077
- ADR : UN 3077
- RID : UN 3077
- IMDG : UN 3077
- IATA : UN 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(Carfentrazone-éthyl, Metsulfuron-méthyle)
- ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(Carfentrazone-éthyl, Metsulfuron-méthyle)
- RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(Carfentrazone-éthyl, Metsulfuron-méthyle)
- IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Carfentrazone-éthyl, Metsulfuron-méthyle)
- IATA : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
(Carfentrazone-éthyl, Metsulfuron-méthyle)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 9	
ADR	: 9	
RID	: 9	
IMDG	: 9	
IATA	: 9	

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
ADR	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
Code de restriction en tunnels	: (-)
RID	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
IMDG	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F
IATA (Cargo)	
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 956
Instruction d'emballage (LQ)	: Y956
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Divers
IATA (Passager)	
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 956
Instruction d'emballage (LQ)	: Y956
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Divers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 25, 84

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Rubrique ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement; Code de l'environnement R511-9) : 4510

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIIIC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
DSL	: Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 : Nocif par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008;

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Skin Sens. 1	H317
Eye Irrit. 2	H319
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



ALLIÉ® EXPRESS®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.06.2022
1.1	06.08.2022	50000049	Date de la première version publiée: 16.06.2022

le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR / FR